

INFOS 2BMS n° 168

Mots clés :

INDIA-Rému : des éléments sur le GVT

**Zoom sur la dématérialisation du processus de paiement :
bilan 2014 et perspectives 2015**

Procédure de reports de crédits 2014 sur 2015

INDIA-Rému : des éléments sur le GVT

Le calcul des facteurs d'évolution de la masse salariale nécessite de disposer de l'évolution de la masse indiciaire des présents-présents et du coût des entrants-sortants sur le périmètre de la paye sans ordonnancement préalable (PSOP).

L'infocentre INDIA-Rému permet désormais de restituer ces données par le biais de deux nouvelles restitutions (présents-présents et entrants-sortants).

Ces dernières seront proposées à deux niveaux :

- Soit sur le périmètre d'un ministère dans son ensemble, tous programmes confondus ;
- soit pour chacun des programmes qui composent un ministère.

Ces éléments permettront de disposer, sous réserve de certains retraitements (mesures bas salaires, mesures catégorielles), d'une **estimation du taux de GVT positif indiciaire**. Ils fournissent également **une base de comparaison pour les coûts des entrants et des sortants** fournis par les ministères.

Calcul du GVT positif indiciaire

Une nouvelle restitution relative aux « présents-présents » détaille :

- la masse indiciaire N-2 et N-1,
- le traitement indiciaire brut,
- le nombre d'agents qui participent d'après les fichiers de paye continuent à la consommation du plafond d'emplois ministériel au cours d'une période de 26 mois (soit de décembre de l'année N-3 à janvier de l'année N).

Cette restitution sera produite dans le courant du mois de février, dès lors que les fichiers issus des applications de paye (PAY et ETR) de la PSOP de janvier auront été exploités dans INDIA-Rému.

Calcul du GVT négatif et la valorisation du schéma d'emplois

Une restitution sur les « entrants-sortants » permet de produire les éléments utiles à la valorisation des flux d'agents. Le décompte

des agents entrants et des agents sortants s'établit sur une base de 14 mois, soit de décembre de l'année N-2 à janvier de l'année N. Comme la restitution sur les « présents-présents », elle devrait également être produite au mois de février (en fonction des derniers ajustements techniques en cours).

Limites de la restitution

Le périmètre des données composant l'infocentre INDIA-Rému, alimentées par les seules applications dites de PSOP de la DGFIP, **implique que les restitutions ne contiennent pas les éléments de GVT relatifs aux personnels hors PSOP** (pour l'essentiel les personnels militaires, les agents des collectivités d'outre-mer et les agents de droit local).

Si au niveau de l'Etat, le périmètre des agents qui ne sont pas payés en PSOP est relativement faible (de l'ordre de 18 %), à la maille d'un programme la part de cette catégorie peut être significative.

Pour les programmes concernés, les restitutions INDIA-Rému ne permettront donc pas de disposer d'informations exhaustives.

Par ailleurs, les données utilisées afin de constituer ces restitutions ne permettent de disposer que **d'une estimation des dates d'entrée des agents**. Il existe en effet un

décalage quasi systématique entre la date de prise de fonction d'un agent (donnée RH) et sa date de prise en charge par les applications de la PSOP (donnée paye). **Cette approximation contribue généralement à surestimer le coût des entrants.**

Modalités de diffusion des restitutions

Compte tenu d'une part de la masse d'informations à traiter, d'autre part de la complexité des traitements nécessaires à la production des résultats, la restitution ne peut être ouverte aux utilisateurs dans la session INDIA-Rému.

Elle sera donc produite en traitement par lots, en une fois, pour l'ensemble des ministères et des programmes du périmètre de la PSOP. **Une procédure d'attribution aux utilisateurs concernés sera mise en place, en fonction des périmètres d'habilitation, pour la direction du budget, les responsables ministériels et les DCB.**

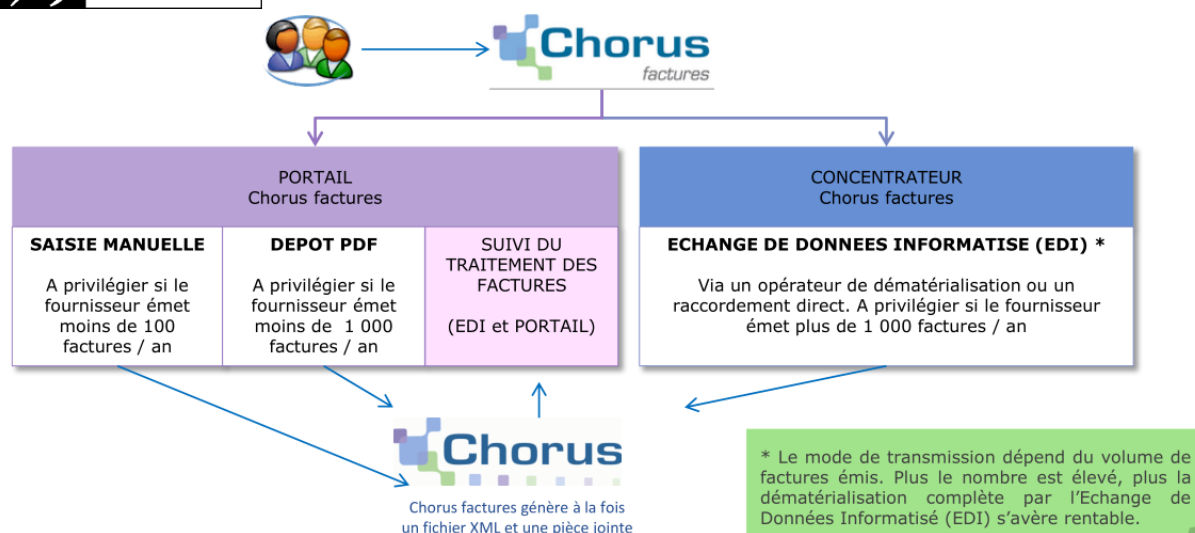
La CAII adressera très prochainement aux utilisateurs de Rému un message les informant de la disponibilité effective de ces restitutions et des démarches à effectuer afin d'en disposer. Une notice explicative précise sera par ailleurs transmise à l'ensemble de la communauté des utilisateurs.

Zoom sur la dématérialisation du processus de paiement : bilan 2014 et perspectives 2015

L'année qui s'est achevée a permis de franchir un pas décisif vers la dématérialisation et a été marquée par deux chantiers majeurs (initialement confirmés par le CIMAP de décembre 2013) :

- la mise en œuvre du projet de guichet unique de paiement des frais de justice, dont la vague 1 est en cours de déploiement,
- la poursuite du processus de la dématérialisation des factures.

Depuis janvier 2012, au titre de l'article 25 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, l'Etat a mis en place le portail « Chorus factures » permettant de dématérialiser les factures entre les fournisseurs de l'Etat et le système d'information Chorus. Ce portail préfigure la solution mutualisée (Etat, collectivités locales, Etablissements Publics Nationaux) de projet de portail de dépôt de factures pilotée par l'AIFE en lien avec la DGFIP qui sera ouvert le 1er janvier 2017.



Un bilan réalisé sur les trois précédentes années met en évidence une progression constante en volumétrie des factures dématérialisées.

L'objectif 2014 fixé à 350 000 factures numériques est atteint à plus de 97 %.

Cela permet d'envisager des objectifs plus ambitieux pour l'exercice 2015, dans le cadre de l'application de l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique. **Il est prévu qu'un tiers des factures soit dématérialisé, avec un minimum d'un million.**

Bilan des factures dématérialisées en 2014	2012	2013	2014	2015
Factures dématérialisées "EDI" (hors numérisation)	1 046	3 701	29 831	
Factures dématérialisées "Portail"	44	3 720	41 128	
Facture "numérisées"		26 261	192 915	
Factures dématérialisées saisies en transactionnel			21 546	
Mémoires "Frais de justice"			54 416	
Total	1 090	33 682	339 836	
		Objectif	350 000	1 000 000

Les ministères poursuivent le déploiement de l'utilisation de l'Echange de Données Informatisées (EDI) auprès de leurs fournisseurs. Actuellement, 18 fournisseurs sont raccordés, dont 3 en phase pilote. La progression est parfois significative (20 % des factures envoyées via EDI par les fournisseurs raccordés au ministère de la Défense) et deux ministères ont fixé des objectifs chiffrés pour 2015 (Justice et Affaires étrangères).

Pour autant, si on les analyse dans leur globalité, les taux de transmission des

factures pour ces fournisseurs restent très faibles :

- Fin 2014, seules 28 257 factures sur un total de 390 009 (soit 7,2 % en volume) ont été envoyées par ce flux.
- Néanmoins en 2015, plusieurs nouveaux fournisseurs se raccorderont à l'EDI (dont La Poste et EDF) et l'UGAP généralisera son envoi de factures en EDI.

Fournisseur raccordé en EDI	2014		
	EDI	Tot	EDI / Total
UGAP	4 133	131 974	● 3,1%
Orange	1 182	86 772	● 1,4%
SFR	909	58 249	● 1,6%
GDF SUEZ	17	29 985	● 0,1%
ALD	2 651	22 776	● 11,6%
SCC SA	7 558	17 266	● 43,8%
VEOLIA EAU	139	13 089	● 1,1%
Ets Marchand	5 178	10 738	● 48,2%
OTIS	163	5 610	● 2,9%
Berger Levrault	435	4 422	● 9,8%
Appel du Livre	2 106	2 580	● 81,6%
ESI France	1 369	2 130	● 64,3%
BULL	1 854	2 066	● 89,7%
Nexter	324	1 364	● 23,8%
Econocom	239	988	● 24,2%
Total	28 257	390 009	● 7,2%

Le portail Chorus Factures, qui reste le mode de dématérialisation à privilégier par les ministères, est majoritairement utilisé pour sa fonction de dépôt de factures au format PDF.

Au cours des quatre derniers mois de l'année, le nombre d'inscriptions de fournisseurs a

augmenté de 56 %, portant à près de 11 000 leurs comptes sur ce portail.

La numérisation, que nous avons déjà évoquée lors du l'Infos 2BMS n°161, reste toutefois le principal moteur de croissance de la dématérialisation des factures.

Procédure de reports de crédits 2014 sur 2015

La circulaire du 12 janvier 2015 relative aux reports de crédits de 2014 sur 2015 met en œuvre un nouveau dispositif, qui remplace les échanges de classeurs Excel des années précédentes. La procédure est désormais entièrement pilotée sous l'application Farandole de la Direction du Budget. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des acteurs concernés s'est tenue le mercredi 21 janvier à Bercy.

Ce nouveau module offre les fonctionnalités de saisie des reports de tranches fonctionnelles,

des reports généraux (sur et hors FDC) ainsi que des informations sur la non consommation en 2014 des crédits rattachés par voie de fonds de concours. Un dispositif de workflow permet au service du contrôle budgétaire d'examiner et d'approuver les demandes de reports. Dans tous les cas, et à toutes les étapes de la procédure, une extraction au format tableur (.xls) par programme est possible. La documentation afférente est disponible sur Farandole (pour les agents disposant d'une habilitation).

① En cas de besoin d'assistance vous pouvez contacter le bureau 2BMS et/ou envoyer un mail à : chorusine-budget@finances.gouv.fr



L'Équipe d'Infos 2BMS